



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

M<sup>me</sup> MIHYCHUK présente la pétition de A. Granger, P. Landro et Wayne Hacking demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. JENNISSEN présente la pétition de B. Thompson, D. R. Habermann et M. L. Wall demandant au ministre de l'Énergie et des Mines d'envisager la remise immédiate de la somme de six millions de dollars prise de la Caisse de soutien aux localités minières.

M. MARTINDALE présente la pétition de P. Rodzinski, C. Rodzinski, M. Orestes et autres personnes demandant que le ministre de la Santé annule immédiatement le projet concernant les services alimentaires des hôpitaux et s'occupe de fournir des soins de santé de qualité plutôt que d'utiliser les sommes destinées à la santé pour accorder des contrats à des entreprises du secteur privé.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et reçue la pétition que M<sup>me</sup> MIHYCHUK a présentée au nom de L. Creighton, J. Roy, S. Howgate et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et reçue la pétition que M. HICKES a présentée au nom de S. Wilson, S. Holland, M. Bernard et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

---

Est lue et reçue la pétition que M. MARTINDALE a présentée au nom de L. Barabash, G. Lamoureux, E. Karlinski et autres personnes demandant que le ministre de la Santé annule immédiatement le projet concernant les services alimentaires des hôpitaux et s'occupe de fournir des soins de santé de qualité plutôt que d'utiliser les sommes destinées à la santé pour accorder des contrats à des entreprises du secteur privé.

---

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 28 avril 1998. Le rapport est reçu, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

---

M. STEFANSON, *ministre des Finances*, fait une déclaration au sujet de la quatrième série des Builder Bonds.

M. DOER fait des commentaires au sujet de la déclaration.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants :

(N° 33) – *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale et modifications corrélatives/The Municipal Assessment Amendment and Consequential Amendments Act*;

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

(M. le *ministre* McCRAE au nom de M. le *ministre* DERKACH)

(N° 36) – *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg et modifications corrélatives/The City of Winnipeg Amendment and Consequential Amendments Act*;

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

(M. le *ministre* REIMER)

(N° 39) – *Loi n° 2 modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act (2)*;

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

(M. le *ministre* TOEWS)

(N° 40) – *Loi sur la violence familiale et la protection, la prévention et l'indemnisation en matière de harcèlement criminel et modifications corrélatives/The Domestic Violence and Stalking Prevention, Protection and Compensation and Consequential Amendments Act*;

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

(M. le *ministre* TOEWS)

(N° 41) – *Loi sur les baux viagers et modifications corrélatives/The Life Leases and Consequential Amendments Act*;

(M. le *ministre* RADCLIFFE)

(N° 42) – *Loi sur l'Accord cadre de mise en oeuvre de la nation crie de Norway House relatif à la convention sur la submersion de terres du Nord manitobain/The Norway House Cree Nation Northern Flood Master Implementation Agreement Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

(M. le *ministre* NEWMAN)

---

M. le *ministre* McCRAE, au nom de M. le *ministre* DERKACH, dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 33.

(document parlementaire n° 172)

---

M. le *ministre* REIMER dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 36.  
(document parlementaire n° 173)

---

M. le *ministre* TOEWS dépose :

le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 39;  
(document parlementaire n° 174)

le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 40.  
(document parlementaire n° 175)

---

M. le *ministre* NEWMAN dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 42.  
(document parlementaire n° 176)

---

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> RENDER, MM. ASHTON et PENNER, M<sup>me</sup> McGIFFORD et M. EVANS (Brandon-Est) font des déclarations de députés.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu que la séance sera levée à 17 heures le jeudi 30 avril 1998 et le jeudi 7 mai 1998.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés le lundi 4 mai 1998 et le mardi 5 mai 1998 et il est également convenu que la séance sera levée à 18 heures à ces dates.

---

M. le *ministre* PRAZNIK propose :

QUE le projet de loi n° 30 – *Loi modifiant la Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* PRAZNIK, le débat est ajourné sur la motion de M. MARTINDALE.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M<sup>me</sup> la *ministre* MITCHELSON :

QUE le projet de loi n<sup>o</sup> 4 – *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et modifications corrélatives/The Child and Family Services Amendment and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> BARRETT termine son intervention.

Après l'intervention de M. HICKES, avec le consentement de l'Assemblée, MM. REID et SANTOS obtiennent le droit de parole pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* TOEWS :

QUE le projet de loi n<sup>o</sup> 19 – *Loi modifiant la Loi sur le curateur public et modifications corrélatives/The Public Trustee Amendment and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après les interventions de MM. MALOWAY et ASHTON, avec le consentement de l'Assemblée, M. DEWAR obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

---

M. SANTOS présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 23 : Régime d'assurance-médicaments du Manitoba

Attendu :

que le Forum national sur la santé déclarait « Puisque les médicaments sont nécessaires au maintien de la santé et que le financement public est le seul moyen raisonnable de garantir l'universalité d'accès et de réduire les coûts, nous sommes d'avis que le Canada devrait prendre les mesures nécessaires afin d'inclure les médicaments dans le système de soins de santé subventionnés par l'État [...] Nous invitons donc les dispensateurs de services de santé des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les payeurs privés et les consommateurs à adopter une ligne de conduite qui mènerait au plein financement public des médicaments prescrits à des fins médicales »;

que le gouvernement provincial a apporté au programme d'assurance-médicaments du Manitoba de nombreuses modifications qui ont réduit l'universalité d'accès à notre régime provincial d'assurance-médicaments;

que d'autres provinces dépensent davantage en prestations pour médicaments tandis que le gouvernement provincial a réduit de 40 % le financement du programme d'assurance-médicaments du Manitoba et que les deux tiers des Manitobains et des Manitobaines ont été rendus inadmissibles au programme du fait que les niveaux de franchise sont fondés sur le revenu familial;

que le régime manitobain d'assurance-médicaments actuel connaît d'autres problèmes tels que le fait que certains médicaments sont plafonnés et ne sont pas admissibles même après le paiement de la franchise, le fait que la liste des médicaments couverts fait l'objet de changements fréquents, ce qui a pour effet que les stocks des pharmaciens sont souvent dépourvus des nouveaux médicaments couverts alors qu'ils regorgent de médicaments qui ne le sont plus, et le fait que le réseau d'information du programme de médicaments mis en place au coût de cinq millions de dollars est aux prises avec des difficultés continues;

que le coût des produits pharmaceutiques continue à augmenter par suite de la législation sur la protection des brevets que le gouvernement fédéral conservateur a adoptée et que le gouvernement libéral a prorogée;

qu'en l'absence d'un régime d'assurance-médicaments approprié, des milliers de Manitobains et Manitobaines et peut-être des millions de Canadiens et Canadiennes ne pourront pas se procurer les médicaments de base qui pourraient leur sauver la vie,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le ministre de la Santé à se prononcer officiellement en faveur de l'établissement d'un régime d'assurance-médicaments national;

que l'Assemblée blâme le gouvernement provincial d'avoir modifié le régime d'assurance-médicaments à tel point qu'un grand nombre de Manitobains et Manitobaines sont maintenant inadmissibles aux prestations pour médicaments;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à rétablir le financement du régime d'assurance-médicaments du Manitoba afin que tous les Manitobains et Manitobaines bénéficient d'une protection suffisante.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de MM. SANTOS, TWEED, SALE et McALPINE, M. LAMOUREUX prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise DACQUAY